

Pour le colloque du samedi 16 novembre 2013

Sur

Le Gers à la veille de la Grande Guerre (1913)

La nouvelle préfecture :

De l'Hôtel de l'Intendant au Palais des Archevêques

Laurent Marsol

A la veille de la Grande Guerre, deux hauts lieux témoignant du renouveau urbain et de l'âge d'or de la ville d'Auch, changèrent d'affectations : l'ancien Hôtel de l'Intendant et l'ancien palais des Archevêques¹. Le premier, abritait depuis 1804 la préfecture, le second s'apprêtait une fois de plus à accueillir la nouvelle préfecture.

En effet l'ancien palais des archevêques d'Auch avait déjà eu l'honneur durant trois années (1801-1804), d'abriter le premier préfet nommé : Pierre Balguerie, en attendant que l'ancien Hôtel de l'Intendant soit prêt pour devenir la préfecture officielle. Ce dernier édifice devait conserver cette fonction pendant un siècle. Aux premières années du XXème siècle, l'exiguïté et la vétusté des lieux motivèrent le préfet et le Conseil Général du Gers qui occupait également la préfecture, à transférer leurs services respectifs vers un autre lieu. Dès 1908, l'architecte départemental Métivier fut mandaté pour faire l'état des lieux de la préfecture (Hôtel de l'Intendant) et de la future préfecture². Par sa situation en plein centre de la ville, par sa proximité géographique avec la cathédrale et par son prestige, l'ancien palais des archevêques inoccupé consécutivement aux événements de l'année 1905³, fut tout désigné pour accueillir les services préfectoraux et départementaux. Néanmoins, même si l'ancien archevêché demeurait en meilleur état que l'ancien Hôtel de l'Intendant, ces lieux nécessitaient bon nombre de travaux de réaménagement et de transformations.

Ainsi, il fut décidé par l'architecte Métivier, en accord avec le préfet Naudin et le président du Conseil Général (Masclanis) de répartir les travaux de réaménagement en huit lots concernant les travaux de peinture, tapisserie et vitrerie, en passant par l'aménagement des cours et des jardins, mais aussi de la décoration et de l'ameublement, jusqu'aux

¹ Voir photos.

² Rapport de l'architecte départemental Métivier adressé au préfet, concernant le projet d'installation de la Préfecture à l'ancien archevêché ; en date du 27 avril 1908. Et conservé aux Archives Départementales du Gers, cote 4N23.

³ 1905 : Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, laquelle, contraignit bon nombre d'évêques et d'archevêques à déménager.

installations du chauffage et de l'éclairage⁴. Tous ces travaux signalaient qu'il s'agissait plus d'une réfection de fond en comble, que d'un simple réaménagement. Donc le premier de ces lots évoqué ci-dessus comprenait le gros œuvre (maçonnerie, charpente, menuiserie, plâtrerie, couverture...). Une adjudication pour ce même lot fut lancée le 28 janvier 1913 et huit jours plus tard (5 février), François Lansac fut déclaré adjudicateur pour réaliser les travaux de gros œuvre⁵. Ces derniers furent commencés au cours du mois de février 1913 pour s'achever cinq mois plus tard. Quant au huitième et ultime lot, celui-ci devait se terminer en décembre de la même année.

Ce transfert de la préfecture, d'un ancien hôtel particulier vers un ancien palais, les travaux qu'il nécessitait et le coût de ceux-ci⁶, n'eut pas lieu sans certains imprévus, ni sans soulever des débats, voire même des disputes assez virulentes.

I.-Les boiseries de l'ancienne préfecture :

Tout d'abord, avant même que l'adjudication pour le 1^{er} lot soit lancée officiellement, une question tarauda le Conseil général du Gers et ne manqua de le diviser dans ses rangs ; il s'agissait du devenir de lambris conservés dans les murs de la future ancienne préfecture. Cette demeure recelait en son sein des boiseries du XVIII^{ème} siècle, de styles Louis XV et Louis XVI, lesquelles, à elles seules rappelaient la richesse qui abondait dans l'ancien siège de l'Intendance d'Auch ; des merveilles réputées en leur temps et considérées comme « *ce qu'il y a de plus beau à voir à Auch* ». Par décret du 9 avril 1911, l'ancien hôtel de l'Intendance avait été cédé au département, par conséquent, les membres du Conseil général étaient garants de leur conservation et se devaient donc de prendre une décision. Celle-ci ne tarda pas, puisqu'à l'ordre du jour de la séance du 3 janvier 1913, ces boiseries furent le sujet d'âpres discussions. Certains conseillers généraux, percevant des frais supplémentaires⁷, étaient d'avis de les vendre ; la somme obtenue suite à cette même vente pouvant être affectée à d'autres usages, jugés plus utiles pour le département. D'autres au contraire, se dressaient en ardents défenseurs de leur préservation et de leur conservation. A l'issue de ces débats échangés, il fut procédé à un vote. Ce dernier décida à 12 voix de majorité contre 6, de la conservation de ces boiseries et de leur transfert dans la nouvelle préfecture⁸. C'est pourquoi, les lambris de style Louis XV ornent présentement le

⁴ Les 8 lots de travaux furent inscrits sur le devis élaboré par l'architecte Métivier, le 14 août 1911. Lequel devis estime le coût total de ces travaux à 106 000 F.

⁵ **François Lansac** : entrepreneur à Auch au n°42 boulevard Sadi Carnot. Ce dernier eut au cours de sa carrière à effectuer divers travaux importants dont les constructions des maisons de garde sur la ligne de chemin de fer Castéra-Verduzan-Auch, l'édification des groupes scolaires d'Ordan-Larroque et de Monferran-Savès, l'aménagement des stands de tir des casernes Lannes (Auch) et Laubadère (Mirande), et la réalisation de quelques bâtiments annexes à l'hôpital d'Auch (ancien hôpital Pasteur).

⁶ Le 1^{er} lot des travaux, à savoir le gros œuvre : s'élevait à 48 343 F.

⁷ Ces travaux de déménagement des lambris devaient atteindre 30 000 F, car les salles qui en seraient ornées avaient lieu de se modifier.

⁸ En séance du 3 janvier 1913, un vote décida du transfert des boiseries dans la future préfecture à 12 voix contre 6 ; les personnalités qui votèrent pour furent en particulier : **Aristide Samalens** (1865-1928, député-maire d'Auch et conseiller général), **Isidore Tournan** (1874-1939, député), **Urbain Sénac** (1839-1914) et **André**

salon doré de la préfecture actuelle. Par contre, ceux de style Louis XVI, furent apparemment dispersés ; malgré le refus notable de la Société Archéologique du Gers, en la personne de son président : Philippe LAUZUN⁹. Toutefois, les boiseries de la grande salle pourraient bien être celles de l'ancien hôtel de l'Intendant¹⁰. Cette question reste à ce jour en suspend.

II.-L'installation du chauffage, imprévus inopinés :

Cependant, ces débats mouvementés, n'empêchaient heureusement la poursuite des travaux dans la future préfecture. Ces derniers, au milieu de l'année 1913 en étaient à l'aménagement intérieur, lequel comprenait la réfection des canalisations et des sanitaires et les installations de l'éclairage et du chauffage. Cette dernière installation faisait partie du 2^{ème} lot. Une nouvelle adjudication mena au choix d'une société basée à Toulouse et dont le siège demeurait à Paris : la Société KOERTING¹¹. Celle-ci pouvait se targuer d'être une entreprise réputée, notamment par les récompenses qui lui étaient décernées¹². Cette même entreprise, installa le chauffage central pour un montant de 16 145 F. Toutefois, au mois de janvier 1914, le chauffage n'était encore pas tout à fait prêt à fonctionner.

Malheureusement, un nouvel imprévu surgit, par la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France. La Société KOERTING, possédait de par son nom des origines germaniques, par conséquent, un décret du 27 septembre 1914 déclarait nulle durant la durée des hostilités, l'exécution de travaux au profit de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. L'entreprise malgré le conflit parvint à achever l'installation du chauffage à la fin de l'année 1914 ; néanmoins, une retenue de garantie s'élevant à 3229 F fut remise au 31 décembre 1914 à la Caisse des Dépôts et Consignation. La Société KOERTING se verra finalement honorée de ce paiement le 14 juin 1915¹³. Même si en 1920, le Procureur de la République par une lettre adressée au préfet du Gers, manifestait sa préoccupation sur l'éventuel non remboursement de ce paiement¹⁴¹⁵.

Délieux (1850-1929, ancien député du Gers, 1898-1902). Les conseillers généraux qui votèrent contre furent entre autres : **Adrien Nux** (1883-1958, futur maire d'Auch de 1928 à 1940 et de 1944 à 1947), **Abel Gardey** (1882-1957, futur président du Conseil général, député, sénateur et ministre), **Jean Dufrèche** (1864-1919, député) et **Joseph Masclanis** (1858-1943, alors président du Conseil général).

⁹ *B.S.A.G.*, 1913, p.190, *B.S.A.G.*, 1918, p.112 et *B.S.A.G.*, 1995, pp.357 et 373, de l'article intitulé *La Société Archéologique du Gers et la sauvegarde du patrimoine (1891-1939)*, par Georges COURTES.

¹⁰ L'ouvrage portant le titre *La Préfecture du Gers* réalisé par Odile BORDAZ, Pierre DEBOFLE et Gérard DIOT, pose cette interrogation.

¹¹ Voir photo.

¹² **La Société KOERTING** à la fin du XIX^{ème} siècle fut honorée de quelques récompenses ; puisqu'elle reçut jusqu'à 140 médailles (or, vermeil et argent) et lui fut décernée divers diplômes d'Honneur aux Expositions Universelles de Londres (1862), de Paris (1867, 1878 et 1900), de Vienne (1873), d'Amsterdam (1883), de Nice (1884) et d'Anvers (1885).

¹³ Le rapport de l'ingénieur en chef VALLEE confirme que ce paiement fut bien effectué.

¹⁴ Lettre du procureur de la République en date du 13 novembre 1920 adressée au préfet du Gers et conservée aux Archives Départementales, cote 4N23.

¹⁵ Voir photo.

III.-Schisme entre la cathédrale et la préfecture sur la chapelle des catéchismes :

Avant la fin des travaux de la nouvelle préfecture, un contentieux opposa l'archiprêtre de la cathédrale d'Auch : l'abbé Marmont¹⁶ et le préfet du Gers, Naudin. Ce dernier en fonction dans le département depuis 1911 (il restera en poste jusqu'en 1917), en s'apprêtant d'occuper l'ancien palais des Archevêques, entendait se servir de l'ensemble du site qui était semble-t-il disponible. Plus particulièrement, un édifice dont il ne se douta pas qu'il provoquerait l'ire de l'archiprêtre de la cathédrale. Cet édifice était la chapelle dite des catéchismes. Cette dernière avait servi durant le XIXème siècle (1868-1881) de sacristie à la cathédrale et à l'origine fut même la chapelle personnelle des archevêques. L'abbé Marmont demandait au préfet de libérer les lieux, car il empêchait la tenue d'offices qui y étaient célébrés jusqu'à 2 à 3 fois par semaine. De plus l'archiprêtre soulignait que cette même chapelle fut toujours vouée au culte. Constatant malgré ses objurgations que le préfet demeurait inébranlable, l'abbé Marmont, résolut d'en référer au Conseil d'Etat. Ainsi, après avoir constitué un dossier qu'il transmit à cette institution, il restait au Conseil d'Etat de statuer sur le devenir de cette chapelle. Une fois le rapport élaboré par le maître des requêtes, M. Porché, le Conseil d'Etat décida en 1914¹⁷¹⁸, de restituer à la cathédrale et donc à l'archiprêtre, ladite chapelle des catéchismes¹⁹. De cette manière se clôturait un conflit de propriété, qui rappelait bien d'autres affrontements déroulés quelques années plutôt.

IV.-Conclusion :

Ces quelques imprévus animant et ranimant diverses discussions, n'empêchèrent pas la réunion d'un banquet républicain dans les salons de la nouvelle préfecture. Ce banquet offert par l'hôte de ces nouveaux lieux : le préfet Naudin, rassembla tous les membres du Conseil Général avec son président, Joseph Masclanis. De même qu'il réunit également le député-maire d'Auch, Aristide Samalens. Au moment du champagne, le préfet leva sa coupe en l'honneur de ses invités, du département et de la République.

Malgré tout, ce banquet ne concrétisait pas la fin des travaux, car une semaine après, survint sur le chantier, un accident qui eu pu être dramatique. En effet, une poutrelle tomba sur la tête d'un ouvrier menuisier (M. DUCUING), le blessant grièvement et entraînant 10 jours d'incapacité de travail²⁰.

Finalement, une fois les travaux achevés, les services de la préfecture et du Conseil général prirent possession des nouveaux lieux, dès le mois de janvier 1914.

¹⁶ L'abbé Joseph Marmont (1863-1950) fut archiprêtre de la cathédrale d'Auch de 1906 à 1940.

¹⁷ *La Semaine Religieuse* (30 janvier 1914).

¹⁸ *Le Patriote du Gers* (19 février 1914).

¹⁹ La chapelle des catéchismes devait finalement devenir la propriété de la préfecture du Gers au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

²⁰ *La Dépêche* (30 août 1913).

Quant à l'ancien Hôtel de l'Intendant, celui-ci devint l'Hôtel de la Poste et fut durant la Première Guerre Mondiale (1914-1918) : un hôpital militaire.



Avis d'Expédition

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLOITATION

DES

Appareils Koerting



Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Frs.

APPAREILS À JET - PULSOMÈTRES

MOTEURS À GAZ & GAZOGÈNES DE TOUTES FORCES

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE CHAUFFAGE, VENTILATION & SÉCHOIRS

Croquis

TÉLÉPHONE
408-70

Paris 18^e le 16 Avril 1913
20, RUE DE LA CHAPELLE

*Monsieur le Préfet du Gers
à Auch
Gers*

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : KOERTING-PARIS

- INJECTEURS UNIVERSELS
aspirant l'eau froide à 6°/5 pressant l'eau chaude en charge à 66°
- ASPIRATEURS & COMPRESSEURS D'AIR
À JET DE VAPEUR & À JET D'EAU
- VENTILATEURS
*pour refroidir le tinge des cheminées
pour élever les buées et les gaz nuisibles*
- ÉLÉVATEURS
pour tous liquides, acides ou non, froids ou chauds
- HUMIDIFICATEURS D'AIR
POUR FILATURES & TISSAGES
- CONDENSEURS À JET D'EAU
pour Machines à Vapeur
- TUYÈRES DE PULVÉRISATION
*POUR RÉFRIGÉRANTS
ET pour Absorber des Gaz*
- EXTRACTEURS DE GAZ
Appareils pour Sucreries
- PULSOMÈTRES SYSTÈME KOERTING.
- MOTEURS À GAZ
GAZOGÈNES PAR ASPIRATION & PAR REFOULEMENT
- CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE
*par la Vapeur à basse pression
et par l'Eau chaude*
- CHAUFFAGES D'APPARTEMENTS
avec chaudières à l'Etage
- Purgeurs Automatiques
- ROBINETTERIE
Devis, Dessins et Catalogues gratuits sur demande
- DIRECTEURS-GÉRANTS
A. RAMME & G. CORDÈS
INGÉNIEURS

Nous avons l'avantage de vous informer que nous vous avons expédié de Lille, le 14 Avril, par grande vitesse franco gare les marchandises faisant partie de la commande que vous nous avez remise pour le chauffage de la Nouvelle Préfecture. Veuillez en trouver ci-dessous le détail. Nous ferons suivre la facture après montage.

Agreez, entretemps, Monsieur, nos salutations empressées.



S^{te} F^{se} d'Exploitation des Appareils Koerting
Le Directeur-Gérant :

[Signature]

DÉTAIL DE L'ENVOI

2 Capets d'Entrée d'air

C'est par suite d'une erreur que cet envoi a été fait à votre adresse. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Auch, le 13 9^è 1920

Procureur de la République
Auch



En réponse à votre lettre du 9 novembre courant j'ai l'honneur de vous faire connaître que le montant de la créance qui avait sur le dép.^t au moment de l'ouverture des hostilités la maison allemande Koerting ~~est de 3229 francs~~ pour l'installation d'un chauffage central à la Préfecture est de 3229 francs.

Cette somme a été versée à la Caisse des Dépôts et consignations en ~~exécution~~ exécution d'un arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1914. Joint je place une copie sous ce pli.

J'ajoute qu'un second arrêté préf^{ect} en date du 3 juillet 1915 a autorisé le remboursement à M. Delouche Inspecteur des Domaines, administrateur-secrétaire de la Société Française d'exploitation des appareils Koerting de la somme de 540⁰⁰ versée par la dite Société pour garantie de son marché du 24 février 1913 relatif aux travaux d'installation du chauffage central à la Préfecture.

Je prie

